

Photo de l'enfant  
(de moins de 3 mois)

A compléter  
par le(s)  
responsable(s)  
de l'enfant



## Section VTT

### Fiche d'inscription 2020-2021

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à participer aux activités de la section VTT Riders 2 Saulny (R2S) du Foyer des Jeunes de Saulny et autorise les responsables des activités à prévenir les secours si nécessaires.

#### Renseignements concernant l'enfant

Nom

Prénom

Date de naissance

N° de téléphone portable de l'enfant s'il en possède un

E-mail

#### Renseignements concernant le(s) responsable(s) de l'enfant

Nom et adresse du  
(des) responsable(s)

E-mail des parents

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de portable :

Numéro professionnel :

Autre :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Assurance  
Responsabilité Civile

Nom de la compagnie  
N° de contrat  
Adresse

Organisme de prévoyance  
(sécurité sociale)

N° d'immatriculation  
Nom  
adresse

Organisme complémentaire  
(mutuelle)

Nom de la compagnie  
N° de contrat  
Adresse

Possibilité de fournir la  
photocopie des attestations

J'autorise mon enfant à rentrer seul après les séances de l'école.

Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul après les séances.

Personnes pouvant le raccompagner

**Droit à l'image.** Des photos et vidéos sur lesquelles mon enfant pourra figurer pourront être prises dans le cadre de cette activité et pourront figurer sur le site internet du Foyer des Jeunes et sur un réseau social de la section. En aucun cas, l'association ne cédera ces photos ou vidéos sans autorisation.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

# Règlement intérieur

## ↳ **Pratiquer le vélo avec l'école vélo des Riders 2 Saulny (R2S)**

L'école vélo se veut être une synergie entre loisir et apprentissage, convivialité et sécurité, le tout, sans esprit de compétition.

Elle est agréée par la Fédération Française de Vélotourisme dont elle bénéficie de soutiens financiers, pédagogiques et matériels. En retour, l'école vélo adopte les principes de la FFCT et participe à ses manifestations.

## ↳ **Condition d'admission**

La section s'adressera aux jeunes nés entre 2005 et 2011 et sera limitée 24 inscrits. Le jeune devra être capable de rouler sur un VTT 24 pouces.

Pour la toute première séance, les parents doivent venir signer l'autorisation parentale. Les trois premières séances sont gratuites, elles ont pour but de faire découvrir l'activité. A l'issue de la troisième séance, un bilan est alors effectué avec les parents selon plusieurs critères (sécurité, capacité physique et matériel, sociabilité). Les éducateurs se réservent le droit ne pas inscrire le jeune à l'issue des séances d'essai. Il peut leur être demandé d'assurer l'accompagnement du jeune jusqu'à son autonomie au sein du groupe ou de différer son entrée à l'école vélo.

## ↳ **Les séances**

Elles ont lieu tous les samedis matin, hors vacances scolaires, de 9 h 15 à 11h30. En cas d'intempéries, les randonnées peuvent être remplacées par des activités d'intérieur (mécanique, cartographie, physiologie, etc.) voire annulées. Les horaires peuvent être modifiés suivant la météo. En dehors des sorties exceptionnelles délocalisées, **le point de départ** est fixé à la salle polyvalente de Saulny.

## ↳ **Le projet éducatif**

L'école vélo s'adresse à des jeunes soucieux de découvrir et de perfectionner leurs aptitudes à la pratique du VTT dans le cadre des loisirs et du volontariat, sans objectif de compétition. Elle s'appuie sur une équipe d'animateurs bénévoles. Le projet éducatif repose sur **5 objectifs** :

1. Amener à l'autonomie sur le vélo par la pratique, l'acquisition de connaissances, la découverte,
2. Faire évoluer en toute sécurité,
3. Pratiquer sans esprit de compétition, ni recherche de la performance,
4. Favoriser l'échange, l'entraide, la tolérance, en toute convivialité et sociabilité,

5. Veiller à ce que les activités proposées restent un plaisir pour tous.

## ↳ **L'encadrement de l'école vélo**

*Réglementation FFCT : « 2 encadrants pour 12 jeunes mineurs. Encadrement minimum des groupes par 2 adultes brevetés fédéraux ou un breveté et un adulte accompagnateur ».*

L'école vélo n'existe que par l'engagement d'adultes bénévoles qui acceptent de donner de leur temps pour accompagner les jeunes à vélo.

Tous les adultes souhaitant encadrer l'école vélo sont les bienvenus. R2S vous propose un accompagnement pour vous former en interne dans un premier temps et ainsi acquérir le statut « d'adulte accompagnateur ».

## **Les groupes**

Si le nombre d'encadrants le permet, des groupes pourront être formés en fonction de l'âge, de la forme du moment, de l'assiduité, mais aussi des affinités des jeunes. La constitution des groupes n'est pas figée. Elle est proposée sur avis des éducateurs de l'école vélo.

## ↳ **L'assiduité aux séances**

Si les absences ne sont pas sanctionnées, il est néanmoins rappelé l'intérêt d'une présence régulière pour progresser et participer à la vie de groupe.

De même, si les sorties extérieures ne sont pas obligatoires, elles sont vivement conseillées.

## ↳ **Le déroulement d'une séance pour un jeune**

Dès son arrivée à 9h15, le jeune se présente aux éducateurs. Les groupes sont mis en place. Les départs se font à 9h30. **Il est impératif que le jeune soit prêt à partir pour 9h30.** Après la sortie, si besoin le jeune pourra nettoyer son VTT sur place.

Avant la sortie, il faudra que le jeune ait pris un petit déjeuner complet.

## ↳ **L'équipement obligatoire**

Un VTT (les vélos de route, VTC, vélo-cross ne sont pas autorisés) en parfait état de marche et conforme à la réglementation en vigueur et au code de la route.

Un casque,

1 gilet fluo (à avoir sur soi),

Un sac à dos avec poche à eau,

De l'eau,

Un petit-encas,

Une chambre à air de la taille des roues du VTT.

2 démonte-pneus

1 pompe

1 dérive-chaîne

Eclairage avant/arrière (sur VTT ou dans sac à dos)

### ↳ **La tenue vestimentaire**

Pour la pratique du vélo, un cuissard ou short de VTT (court ou long) et des gants de vélo sont obligatoires. Les vêtements doivent être adaptés aux conditions climatiques. En cas de tenue non adaptée, l'accès à une séance peut être refusé.

### ↳ **La sécurité**

C'est la priorité des priorités, qui conditionne l'ensemble des actions de l'école vélo.

Elle se traduit par l'apport de connaissances théoriques (signalisation, règles de déplacement), mécaniques (entretien des organes de sécurité du vélo), comportementales (respect des consignes, courtoisie, etc.).

Pendant les séances de l'école vélo, les parents du jeune doivent pouvoir être joints aux numéros qui ont été indiqués dans le dossier d'inscription. En cas d'incident rendant impossible la poursuite de la randonnée ou d'accident, les parents seront prévenus sans délai par le responsable de l'école vélo.

### ↳ **Que faire en cas d'accident ?**

En cas d'accident nécessitant l'évacuation d'un jeune par des secouristes, les parents seront immédiatement prévenus par le responsable de l'école vélo. Les parents auront à se rendre à l'hôpital. Un animateur ou le président du club les rejoindra dès que les autres jeunes auront été ramenés au point de départ. Après les soins, si les parents du jeune ne sont pas disponibles, la fiche sanitaire correctement complétée doit permettre au responsable de l'école vélo de récupérer le jeune et de le raccompagner chez lui.

Un certificat médical décrivant les dommages corporels et les soins devra être demandé au médecin. Un dossier de déclaration d'accident (à effectuer sur le site de la FFCT avec son numéro de licence) sera complété dans les 5 jours avec la famille. Le certificat médical devra y être joint.

### ↳ **L'esprit de groupe, un état d'esprit**

La qualité de l'accueil et la sécurité de tout jeune sont une préoccupation centrale pour l'équipe de R2S.

Cet engagement est l'affaire de tous, individuellement et collectivement, jeunes et adultes.

Un comportement irrespectueux, voire agressif, le non-respect répété de consignes ne peuvent être acceptés dans la durée au risque de déstabiliser la cohérence de l'ensemble.

En cas d'incivilités prononcées, le responsable de l'école vélo se réserve le droit de refuser l'adhésion à l'issue des 3 premières séances d'essai. Une exclusion temporaire, voire définitive peut également être prononcée envers tout membre récidivant, sur constat d'échec de concertation entre le jeune et ses parents.

### ↳ **Coups de main**

Les animateurs sont là pour donner des conseils sur l'entretien, la réparation, l'achat de matériel ou d'un vélo. N'hésitez pas à les solliciter.

Par ailleurs, l'organisation d'un panel d'actions variées nécessite l'implication du plus grand nombre.

Toute bonne volonté est appréciée, tant sur le plan de l'encadrement, l'organisation matérielle, le transport, les « petits savoir-faire techniques ».

*Faites-vous connaître !.*

🔗 **L'inscription**

Un des parents du jeune doit être présent lors de sa première participation afin de signer l'autorisation parentale. A l'issue des 3 premières séances de découverte gratuites, la poursuite de la fréquentation est conditionnée par la remise du dossier complet. Les documents à fournir pour une inscription :

- Fiche d'inscription au Foyer des Jeunes
- Fiche d'inscription à la section VTT
- Photo d'identité
- Certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique du vélotourisme (licence Vélo-Rando)
- Fiche sanitaire dûment remplie et signée
- Ce règlement intérieur signé par le jeune et ses parents
- Le règlement de la cotisation
- Notice d'assurance
- Le protocole sanitaire COVID - 19

Pensez à informer le responsable du club de tout changement pour la réactualisation du dossier en cours d'année (modification des coordonnées téléphoniques, mails, de l'assurance, de l'organisme de sécurité sociale, etc.).

🔗 **Montant de la cotisation :**

Tarif pour la période septembre 2020 - juillet 2021 : 65 € + cotisation Foyer des Jeunes.

Un maillot est offert à la première inscription.

Sont compris dans les droits d'adhésion : la cotisation à R2S, la licence FFCT et l'assurance formule « Petit-braquet ».

---

**Pour en savoir plus : Stéphane MOUTON**, président / Tél : 06 87 60 62 40 / e-mail : vtt@fdj-saulny.fr

---

Le responsable de l'école de vélotourisme est chargé de l'application du présent règlement intérieur. Un exemplaire de ce document est remis à tout jeune lors de sa première participation à une séance de l'école vélo. Sa prise de connaissance et son acceptation (signature du jeune et de ses parents), sont nécessaires pour valider l'inscription.

Parents (nom)	Mineur (nom)	Responsable école vélo (nom)
Lu et approuvé,	Lu et approuvé,	Lu et approuvé,
Date et signature :	Date et signature :	Date et signature :